



Succession difficile et famille recomposée

Par **Emilie_du_Chatelet**, le **25/07/2013** à **17:12**

Bonjour, mon mari a perdu son père qu'il n'avait pas vu depuis 35 ans, soit depuis l'âge de 11 ans. Après avoir divorcé, ce monsieur avait refait sa vie (mariage + enfants) et abandonné son droit de garde (pension alimentaire saisie sur salaire).

Aujourd'hui il faut régler la succession et ce n'est pas simple car la nouvelle épouse refuse de le rencontrer (elle s'est fâché avec deux précédents notaires, le nouveau marche sur des oeufs).

Evidemment, les comptes bancaires sont vides alors que ce monsieur est un expert international dans sa discipline.

Elle propose le rachat des parts de mon mari dans les biens immobiliers mais il a le sentiment qu'elle va le payer avec de l'argent qui lui revenait. Est-ce que des poursuites seraient utiles ? L'argent ne remplace pas l'affection d'un père et d'un grand-père mais vu qu'il l'a toujours refusée à son fils et à ses petits enfants, on a du mal à avoir des scrupules.

Est-ce que certains se sont lancés dans ce type de poursuites, combien ça peut coûter ?

Y-a-t-il une jurisprudence ou des expériences en matière de succession et de familles recomposées où cela se passe mal ?

Merci pour vos conseils